



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : T. Bogaert)2043-0060/91/2021-048PU

Réf. NOVA : (corr. DU : F. Moschos, N. Denayer)04/PFU/1773833

Réf. CRMS : AA/BDG/BXL30006_681_PUN_Bois_Cambre_toilettes

Bruxelles, le 17/11/2021

Objet : BRUXELLES. Bois de la Cambre

Demande de permis unique portant sur l'installation de toilettes sèches autonomes.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 28/10/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021.

L'arrêté royal du 18 novembre 1976 classe comme site l'ensemble formé par le bois de la Cambre.

CONTEXTE

Ancienne avancée de la forêt de Soignes, le bois de la Cambre a été aménagé en parc public paysager dès 1862. A l'époque, Bruxelles ne disposait pas encore d'un parc à la mesure du rôle de capitale qu'entendait lui faire jouer le roi Léopold II. Quelques mois après avoir entamé les travaux de construction de l'avenue Louise, la Ville de Bruxelles s'engage en novembre 1860 dans des négociations avec le ministre des Finances afin d'obtenir la concession du bois. Celle-ci se réalise par la loi du 2 juin 1861 « autorisant le gouvernement à céder le bois de la Cambre à la Ville de Bruxelles ». C'est le projet du paysagiste allemand Edouard Keilig qui est finalement retenu par la ville. Keilig était connu pour sa réalisation du parc d'Anvers. Il avait remporté de nombreux concours, dont celui ouvert par la Ville de Liège pour la création du parc de la Boverie. Il ne cessa d'ailleurs d'être sélectionné par le souverain, que ce soit pour embellir le Domaine de Tervueren, aménager le parc public de Laeken ou dessiner le parc communal d'Ostende. Le bois de la Cambre reste sans conteste l'une de ses plus belles réalisations.

L'impératif de conserver le plus possible d'arbres de l'ancienne forêt a donné à cette grande promenade publique un caractère forestier d'exception, tout en y permettant l'apport d'éléments nouveaux : lac, pont imitant un rocher, dégagements, « pelouse des Anglais », réseau carrossable disposé en ovale, établissements récréatifs, etc. Vaste quadrilatère d'une superficie de 123 ha, le bois de la Cambre est demeuré quasi intact depuis ses origines, grâce aux bons soins de Jules Buysens, célèbre paysagiste qui fut aussi inspecteur des Plantations de la ville de 1904 à 1937.

Par ailleurs, depuis 1966, la Ville gère le bois de la Cambre sur les conseils d'une commission de gestion réunissant botanistes, ingénieurs des Eaux et Forêts, fonctionnaires, professeurs d'université,... Il convient en effet de sauvegarder l'aspect naturel du bois, son caractère historique, en préservant sa disposition végétale, son organisation spatiale, ses anciens bancs et ses vieux poteaux indicateurs. Depuis le 21 septembre 1991, le bois de la Cambre est devenu la propriété de la Région bruxelloise, tout comme la forêt de Soignes.

DEMANDE

Le projet général vise à la mise en place de toilettes sèches dans plusieurs espaces verts sur la commune de Bruxelles. L'installation de ces toilettes répond à un besoin des usagers des parcs. Le choix du demandeur s'est porté sur un système de toilette sèches afin de ne pas dépendre du système de distribution d'eau et d'égouttage pour la localisation de la toilette. Ce choix implique un entretien fréquent pour l'extraction du contenu de la cuve.

Le modèle de toilette est composé de deux modules, le premier avec une cuvette assise et le deuxième de plus petite dimension avec un urinoir. Les deux modules sont posés sur une dalle béton qui recouvre la cuve d'environ 2,7 m³. Adossé aux deux modules se trouve une cheminée noire qui permet l'évacuation des odeurs et permet de conserver une toilette relativement inodore. Le modèle envisagé permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La mise en œuvre du chantier s'effectue comme suit : terrassement (creusement d'un trou pour accueillir la cuve), mise en place de la cuve et remblaiement via le coulage de béton autour de la cuve et la pose de remblai au-dessus du béton, et enfin, installation des deux modules et de la cheminée.

La toilette viendrait s'implanter sur la pelouse à proximité de la plaine de jeu et de la cabine électrique entre l'avenue de la laiterie et le carrefour des attelages (coordonnées Lambert 72 : X : 150446 Y : 166475).



Localisation prévue pour les toilettes sèches et vues du modèle proposé (extr. du dossier de demande)

AVIS

Sans remettre en question la nécessité d'installer ce type d'équipement dans les espaces verts bruxellois et tout en étant favorable au principe d'installer des toilettes sèches autonomes à l'emplacement proposé, la Commission est défavorable à la mise en œuvre de ce modèle dans le bois de la Cambre. En effet, elle estime que l'esthétique de ce module ne s'intègre absolument pas avec le cadre général du parc et elle demande de revoir le projet en s'inspirant des édicules et kiosques déjà présents dans le bois de la Cambre, qui illustrent cette cohérence architecturale présente dans le site et qui font partie de la continuité paysagère existante. Elle prend pour exemple les petits édifices se trouvant entre l'avenue de la Sapinière et l'allée des Equipages, entre l'avenue des Genêts et le chemin des Anémones, ainsi que les kiosque situés avenue des Genêts et au carrefour des Attelages

Soucieuse de préserver une esthétique harmonieuse pour l'ensemble du site et de proposer des nouveaux édicules pérennes dans le Bois de la Cambre, l'Assemblée préconise d'entamer une recherche architecturale spécifique et de proposer une solution mieux adaptée aux lieux. Intervenir dans un parc classé requiert des réponses dessinées sur mesure et en accord avec les spécificités et caractéristiques du lieu.



Edicule entre l'avenue de la Sapinière et l'allée des Equipages



Edicule entre l'avenue des Genêts et le chemin des Anémones



Kiosque avenue des Genêts



Kiosque carrefour des Attelages

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; fmoschos@urban.brussels ; ndenayer@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be